

Vingt ans après (ou presque)

Il y a un peu moins d'un quart-de-siècle apparaissait le Numéro 1 du Bulletin ASA, annoncé alors comme ‘une première tentative, fort modeste encore, de combler une lacune de plus en plus ressentie – celle de l'absence d'un organe de liaison entre les membres de l'ASA, qui soit en même temps un organe d'échange d'information et d'expériences en matière d'arbitrage’.

On en est aujourd'hui au volume 25. Cet anniversaire, si c'en est un, passé largement inaperçu des membres de l'ASA (y compris, avouons-le, du fondateur soussigné !), nous a été signalé récemment; il appelle quelques réflexions et un bref retour en arrière.

Outre l'objectif général ci-dessus indiqué, la fondation du Bulletin visait plusieurs buts, à court et à long terme. Dans l'immédiat, il s'agissait de préparer l'accueil à Lausanne du Congrès international (intérimaire) de l'ICCA en 1984 – qui devait être un succès, en discutant le projet de la ‘loi-modèle’ de la CNUDCI. Ensuite et surtout, il s'agissait de soutenir vigoureusement les efforts du Conseil fédéral et le projet de la Commission d'Experts chargée d'élaborer une loi fédérale de droit international privé, avec son chapitre (12) sur l'arbitrage international.

La lecture des Bulletins, notamment des Messages du Président, au cours des années 1983-1987, témoigne assez éloquemment, croyons-nous, du rôle important qu'ont joué notre Association et son Comité dans le succès final de cette première codification fédérale de l'arbitrage international, en dépit de quelques péripéties et d'obstructions retardatrices plus ou moins folkloriques. Aussi est-il permis de dire qu'un des objectifs de la création du Bulletin – celui de ‘freiner l'érosion de la réputation suisse dans le domaine international’ (N° 2, page 3), en une période de concurrence croissante, a été atteint, tout en restant toujours d'actualité.

Au cours de ce quasi quart-de-siècle d'existence, l'accroissement du nombre des membres de l'ASA (de près de 200 lors du N° 1, pour atteindre quelques 1500 aujourd'hui), est allé de pair avec l'augmentation du contenu du Bulletin; de 29 pages pour le N° 1, leur nombre a passé à 150 par numéro dix ans après, et à une moyenne de 200 à 250 pour chacune des quatre livraisons annuelles d'aujourd'hui. Entre ces deux ordres d'augmentations, on se gardera certes de conclure trop vite à une relation de cause à effet. Il est permis toutefois de penser, sans tomber dans l'autosatisfaction car il reste beaucoup à faire, que le Bulletin – aujourd'hui imprimé, distribué par Kluwer

International, et fréquemment cité par la jurisprudence et la doctrine – s'est révélé un facteur significatif du succès de l'ASA ainsi que du rayonnement de la Suisse dans le domaine, de plus en plus compétitif, de l'arbitrage international.

Pierre Lalive